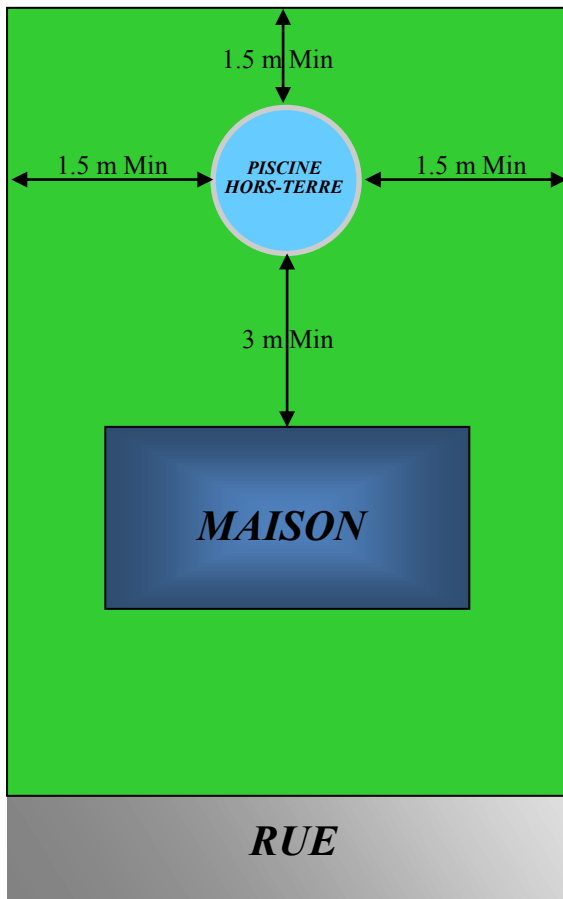


Normes pour piscine résidentielle

VOUS DEVEZ VOUS PROCURER UN PERMIS À LA MUNICIPALITÉ



Les données qui apparaissent dans ce document sont extraites du règlement 313-1992 de la Municipalité de Saint-Paul. Toutefois, il est à noter que ce résumé ne remplace pas le règlement municipal.

Implantation

Les piscines sont permises dans les cours latérales et arrière.

Toute piscine hors-terre doit être située à au moins 1,5 mètre (4 pi 11 po) de distance de toute ligne de propriété.

Toute piscine creusée doit être située à au moins 2 mètres (6 pi 7 po) de distance de toute ligne de propriété et être entouré d'un trottoir.

Toute piscine hors terre et creusée doit être située à une distance minimale de 3 mètres (9 pi 10 po) du bâtiment principal.

Normes concernant le contrôle de l'accès:

Une piscine creusée ou hors terre, d'une hauteur moindre que 1,20 mètre (4 pi), doit être protégée par une clôture d'une hauteur minimum de 1,20 mètre (4 pi) ;

La clôture ne doit pas avoir d'ouverture permettant le passage d'un objet sphérique de 100 mm (4 po) ou plus de diamètre;

La clôture ne doit pas comporter d'éléments, de supports ou d'ouvertures qui permettent de l'escalader;

La clôture doit être munie d'un dispositif permettant la fermeture automatique et le verrouillage de la porte ;

Une haie n'est pas une clôture.

Matériaux de la clôture:

La clôture doit être solidement fixée au sol, elle doit être conçue pour éviter toute blessure et elle doit être construite avec les matériaux suivants :

Clôture en bois fabriquée avec des matériaux planés, peints ou traités

Clôture de fer ornemental

Clôture de type « frost » galvanisée et/ou plastifiée.

Échelle, escalier et terrasse

Ces dispositifs d'accès pour les piscines hors terre doivent être amovibles ou conçus de manière à empêcher l'accès à la piscine en dehors de la période d'utilisation.

Municipalité de
Saint-Paul



18 boulevard Brossard

Saint-Paul, Qc.

JOK 3EO

T: (450)-759-4040 p. 232

F: (450)-759-6396

***** IMPORTANT *****

PRÉVENEZ LES ACCIDENTS

Installez votre filtreur à plus de 1 mètre (3 pi 3-½ po) de la piscine hors terre afin d'éviter qu'un enfant ne l'utilise comme marchepied pour accéder à l'eau.

Ne laissez jamais de jeunes enfants sans surveillance, ne serait-ce que quelques instants.

Ayez en tout temps à portée de la main un téléphone sans fil et de l'équipement de sauvetage tel qu'une bouée ou une perche non conductrice.

NOTE: CES NORMES SONT À TITRE D'INFORMATION: POUR TOUTE INTERPRÉTATION, VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER AU RÈGLEMENT 313-1992 QUI A PRÉSÉANCE.

DEMANDE DE PERMIS POUR PISCINE HORS-TERRE OU CREUSÉE

Identification :

Nom:

Adresse:

Téléphone:

Emplacement visé par la demande:

Entrepreneur :

Nom :

Coordonnées :

Valeur des travaux :

SIGNATURE :

DATE :

Information du projet :

Piscine hors-terre

Piscine creusée

Piscine démontable

Diamètre de la piscine:

Hauteur de la piscine :

Localisation :

Cour latérale

Cour arrière

Accès à la piscine:

Terrasse attachée à la résidence

Terrasse indépendante

Échelle sécurisée

DOCUMENTS À JOINDRE

Croquis de la localisation de la piscine

Vous pouvez utiliser une copie du certificat de localisation de votre propriété en indiquant :

- L'emplacement de la piscine, du filtreur et de son accès
- La distance des limites de votre propriété
- La distance du bâtiment principal
- La distance des autres bâtiments (remises / garage)
- Les dimensions de la piscine

Coût du permis
20 \$

Municipalité de
Saint-Paul



18 boulevard Brossard

Saint-Paul, Qc.

JOK 3EO

T: (450)-759-4040 p. 232

F: (450)-759-6396

NOTE: CES NORMES SONT À TITRE D'INFORMATION. POUR TOUTE INTERPRÉTATION, VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER AU RÈGLEMENT 313-1992 QUI A PRÉSÉANCE.